



La Chambre Nationale des Propriétaires ouvre sa 2^e délégation régionale à Lyon

Historiquement implantée en Ile-de-France, la Chambre Nationale des Propriétaires se développe sur l'ensemble du territoire français en mettant en place des délégations régionales afin de se rapprocher de ses adhérents, pour mieux les aider, les informer et les défendre.

Une seconde délégation régionale nommée « Lyon-Rhône » ouvre à Lyon. Elle a vocation à accueillir et conseiller les propriétaires, les copropriétaires, les syndics bénévoles et les futurs acquéreurs immobiliers de la région rhônalpine. L'objectif de cette délégation est de mieux répondre aux attentes des adhérents, qui pourront bénéficier de consultations sur place auprès d'experts bénévoles (*avocats, architecte, expert en immobilier...*) et de tous les services proposés par la Chambre Nationale :

- des informations, des conseils et une aide sur les plans juridique, fiscal et technique par le biais de spécialistes, de supports d'information, de documents préétablis, de conférences et de formations ;
- des avantages tarifaires et des conditions préférentielles de partenaires (*Orange, Barnes, Citya, Antargaz...*) ;
- la représentation des adhérents et la défense de leurs intérêts auprès des pouvoirs publics.

Pilotée par un avocat en droit immobilier et public, la délégation Lyon-Rhône sera composée d'avocats en droit des baux, droit des contrats et droit fiscal, d'un architecte DPLG et d'un expert en immobilier.

• **Plus d'informations sur** : chdp.asso.fr